

Souscrivez aujourd'hui une assurance souple pour répondre à vos besoins à venir

Chez RBC Assurances®, nous vous offrons une protection adaptée à l'évolution de vos besoins tout au long de votre vie. Il vous est maintenant possible de transformer votre police Rétablissement d'une maladie grave® en une police d'assurance soins de longue durée lorsque vous en avez besoin, grâce à la souplesse que vous offre RBC Assurances.



Cette option pratique et bien pensée permet d'assurer la protection de vos économies et de votre actif si vous deviez un jour recevoir des soins de longue durée.

Une option de transformation en assurance soins de longue durée intégrée à votre contrat

En souscrivant une police Rétablissement d'une maladie grave auprès de RBC Assurances, vous tirez parti de l'option de transformation en assurance soins de longue durée intégrée au contrat. Elle vous permet, entre les âges de 55 et 65 ans, de transformer la totalité ou une partie de votre assurance maladies graves en une assurance soins de longue durée offerte par RBC Assurances, sans avoir à fournir de justification d'assurabilité ou d'attestation médicale indiquant que vous êtes en bonne santé.

C'est tellement facile que vous n'avez même pas besoin de présenter une nouvelle demande d'assurance. Et vous pouvez vous prévaloir de cette option de transformation quand vous voulez.

Quel est le principe de l'option de transformation ?

Vous pouvez transformer, sans preuve d'assurabilité, la totalité ou une partie de votre police d'assurance maladies graves, en une nouvelle police d'assurance soins de longue durée, offerte au moment de la transformation.

Vous pouvez vous prévaloir de l'option de transformation à l'anniversaire contractuel de l'année où vous atteignez 55 ans et à tous les anniversaires contractuels suivants jusqu'à l'âge de 65 ans.

Quel montant d'assurance pouvez-vous transformer ?

Le montant d'assurance soins de longue durée que vous pouvez transformer à la date de l'option repose sur le montant d'assurance maladies graves en vigueur à ce moment-là.

Le tableau suivant indique le montant maximal que vous pouvez transformer. Mais n'oubliez pas que vous pouvez aussi demander une transformation partielle du montant d'assurance maladies graves.



Montant d'assurance maladies graves en vigueur au moment de la transformation	Indemnité maximale de soins de longue durée offerte
Entre 25 000 \$ et 99 000 \$	110 \$ par jour (ou le montant équivalent par mois)
Entre 100 000 \$ et 249 000 \$	150 \$ par jour (ou le montant équivalent par mois)
Entre 250 000 \$ et 2 000 000 \$	200 \$ par jour (ou le montant équivalent par mois)

Protégez vos économies et vos avoirs avec une assurance maladies graves dès aujourd'hui tout en sachant qu'elle vous offre une souplesse incomparable pour demain.

Pour savoir comment la police Rétablissement d'une maladie grave peut vous aider à combler vos besoins en assurance soins de longue durée à venir, appelez votre conseiller en assurance dès aujourd'hui.



RBC Assurances